

**Elections au Conseil d'Etat 2017**  
**Sondage réalisé par Forum Handicap Valais-Wallis**

Bulletin réponse à renvoyer à [forumhandicap@gmail.com](mailto:forumhandicap@gmail.com) d'ici au 9 février 2017

Prénom et nom : JClaude POTTIER .....

Parti : PLR/FDP.....

- 1. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur en Suisse le 15 mai 2014. L'adhésion à cette Convention engage la Suisse à éliminer, dans tous les domaines de la vie, les obstacles et discriminations qui empêchent une pleine participation sociale des personnes en situation de handicap. La Confédération s'est attelée à l'élaboration d'une politique nationale du handicap, mais de nombreux domaines sont de la compétence des cantons.**

Vous engagerez-vous pour que le Valais mette sur pied une politique cantonale du handicap globale et transversale, en cohérence avec la politique nationale de la Confédération ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Partenariat avec les Communes et mesures cantonales concrètes et incitatives.

- 2. Après plus de 25 ans d'existence, la Loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) devrait être révisée afin d'orienter son action vers plus de liberté de choix et de participation sociale.**

Soutiendrez-vous la révision de la LIPH ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Révision de la LIPH en partenariat avec l'ensemble des Institutions qui oeuvrent dans le domaine du handicap.

- 3. La mise en œuvre de la Convention de l'ONU, de la politique cantonale du handicap et de la LIPH doit faire l'objet d'un suivi cohérent. Un « Observatoire valaisan du handicap » indépendant pourrait être créé par analogie à ce qui a été mis sur pied dans le tourisme. Un nouveau mandat pourrait aussi être confié à l'Office cantonal pour l'égalité et la famille.**

Soutiendrez-vous la création d'un dispositif de monitoring de la mise en œuvre des droits des personnes en situation de handicap en Valais ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Je préfère l'action et la concrétisation de projets aux divers monitoring mis en place. Nous savons où se situent les problèmes, il faut les résoudre et non pas se limiter à les observer.

- 4. En 2010, le canton du Valais approuvait le « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap ». Très centré sur l'institutionnalisation, il ne tient pas assez compte des possibilités de vie à domicile. Avec des instruments appropriés, plus de maintiens à domicile pourraient être réalisés en Valais, avec une satisfaction plus importante des personnes concernées et des économies pour le canton.**

Vous engagerez-vous pour une révision du « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap » et le développement de nouveaux instruments cantonaux pour la promotion du maintien à domicile ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Dans tous les secteurs (3<sup>ème</sup> âge, etc.) il faut favoriser le maintien à domicile des personnes, pour une meilleure qualité de vie et une meilleure intégration dans la société.

- 5. L'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap sur le premier marché du travail revêt une importance capitale, tant du point de vue de l'inclusion des personnes en situation de handicap qu'au niveau économique.**

Vous engagerez-vous pour le développement de mesures incitatives cantonales à l'intention des entreprises, afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

De nombreuses entreprises en Valais jouent déjà le jeu et ont cette fibre sociale, on peut sans autres continuer à développer cette culture de l'intégration.

- 6. Un environnement bâti et urbain accessible est un prérequis indispensable à une participation sociale autonome des personnes en situation de handicap. Une procédure cantonale permet aujourd'hui de vérifier l'application des normes d'accessibilité pour les bâtiments publics et les bâtiments privés d'une certaine importance (logements, places de travail). Les travaux urbains, par contre, ne sont pas soumis à une analyse préalable d'accessibilité.**

Soutiendrez-vous la mise en place d'une procédure cantonale d'analyse préalable des travaux urbains sous l'angle de l'accessibilité, afin de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Une prise en compte systématique des questions de mobilité dans la réalisation d'ouvrages publics et de travaux urbains.

**7. Le tourisme représente une activité économique importante pour le canton du Valais. La politique touristique cantonale doit tenir compte des besoins des client-e-s en situation de handicap.**

Vous engagerez-vous pour le développement d'un tourisme valaisan réfléchi et organisé de manière inclusive ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Assurer une égalité de traitement pour l'ensemble de nos hôtes est primordial et ne peut être que bénéfique pour notre canton et sa longue tradition d'accueil.

**8. Ces dernières années, le budget cantonal dans le domaine du handicap a souvent été affecté ou menacé par des coupes.**

Vous engagerez-vous à défendre au Conseil d'Etat et devant le Grand Conseil le maintien du budget dans ce secteur de la politique cantonale ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Comme dans tout domaine, il faut fixer des priorités, des objectifs et établir une planification conséquente, et si nécessaire, rattraper les retards accumulés.

**9. Commentaires :**

Je m'engage pour un Valais solidaire, ouvert et intégratif. Tout un chacun doit y trouver sa place et être valorisé.

**Nous vous remercions pour votre soutien !**